



Information sur le visa long séjour en france

Par **Traduction**, le **28/08/2008** à **01:11**

Parmis les gents qui résident plus de 03 mois en France sont :les visiteurs c à dire les étrangers non actifs, où plutot qui exercent une activité intellectuelle non soumise à autorisation professionnelle; telle que les traducteurs ...

Est ce vraiment ces genres des gens ouvrent droit à une demande de visa de long séjour , renouvelable + carte séjour en cas de besoin ...?

Merci .

Trad.

Par **Tisuisse**, le **28/08/2008** à **13:58**

Avez-vous posé la question aux services de l'immigration de votre préfecture ? Je pense qu'ils ont des réponses ou des solutions acceptables à votre question.

Par **Traduction**, le **28/08/2008** à **16:33**

Bonjour et merci pour votre réponse. Non j'en ai pas posé cette question à aucune personne . Car ça se trouve sur les lectures des quelques textes internet. Moi je suis un étranger et je vis à l'étranger .Mais je visite la france de temps en temps réglementairement !

Cette information se trouve sur le site :ANAEM.

Merci.

Trad.

Par **momard**, le **28/08/2008** à **19:17**

est ce que vous avez eu une reponse trad a votre question , tu es de quelle nationalité , ? ils disent que les algerien sont pas concerné par certaines loi mais c'estpas le cas car chaque prefecture exerce a sa maniere ils respectent pas les loi comme ils disent car le meme cas chez deux personnes de meme nationalité tu trouve une differece c'est ce que je comprends pas dans la loi francaise , donc ca depond sur quelle personne tu tombe aux guichets ,regarde moi mon cas lis:

je suis ressortissant algerien entré en france avec un visa de type D etudiant , j'ai eu consecutivement deux titre de sejours d'une année chacun , je me suis retrouvé en situation irreguliere , j'ai rencontré ma femme actuellement on s'est marié depuis deux mois , j'ai posé ma demande de titre de sejour vie privé et familial a la prefecture d'argenteuil ; et de la j'ai déposé mon dossier, on m'a delivré un récépicé de trois mois qui m'autorise pas a travailler, on m'a dis que il faut six mois de mariage et de vie commune et un visa long sejour pour demander un titre de sejour , donc mon récépicé ne prouve qu'un depot de dossier pas plus , ma question que je pose a tout le monde est ce qu'il ya quelqu'un de mon cas qu'il 'explique comment il a fait pour pouvoir echapper a tout ces demarches qui s'applique pour les uns et pas pour les autres , je dis ca parce que certain departements il te delivre facilement le titre de sejour ya un cas pareil que moi et il a fait sa demande sur paris et il a eu sans probleme son titre ,

Par **bylka**, le **28/08/2008** à **19:58**

Bonjour,
en effet selon les préfectures, la loi est appliqué differement.
mais ma question pour toi concerne plutôt ton mariage.
Si j'ai bien compris, tu t'es marié il y a moins de 6 mois à argenteuil.
Etant donné que tu étais sans papiers lors du mariage, ils t'ont laissé te marier sans probleme ou c t koi les demarches. Il n'y avait pas d'envoi du dossier au procureur + enquete etc....?
Etait ce facile de se marier?
Merci de me raconter un peu si tu veux bien.

Par **momard**, le **28/08/2008** à **21:03**

oui je m suis marié sans problem par contre c'est pas sur argenteuil c'est sur paris que je me sui marié et j'ai déposé le dossier sur argenteuil car ma femme habite sur argenteuil et j'habite avec elle evidement , si tu connais un peu la loi tu peu me dire si les algeriens sont concené par ces loi de six mois de mariage et le visa long sejour ? je pose la question a bylka merci , ou qui conque sais la réponse , merci a tous

Par **Traduction**, le **28/08/2008** à **23:54**

A Momard,

Moi je suis Algérien , et je vis en Algérie .Mes connaissances sur les lois Françaises sont limitées. Mais je sais que l'application est différente d'une préfecture à l'autre et selon les têtes aussi .Mais mon conseil c'est de poser ton pb aux gens qui sont passé par cette expérience .

Je te souhaite le bon courage.

Trad.